

## Renseignements utiles :

Site Internet pour vous procurer les documents nécessaires :  
<http://www.electrabel.be>  
> Allez vers "notre entreprise"  
> Fournisseur Electrabel  
> Choix de la langue  
> Conditions  
> Conditions générales et spécifiques (Production)  
> Tihange



### Attestations et habilitations de sécurité :

Si votre société comprend plus de 10 personnes et que vous avez un officier de sécurité, il est tenu de faire les démarches auprès de l'ANS et de l'AFCN.

Si votre société comprend moins de 10 personnes et que vous n'avez pas d'officier de sécurité, Electrabel peut introduire une demande d'habilitation et d'attestation de sécurité pour vous.

L'attestation de sécurité est valable un an et ne peut être demandée que tous les 4 ans.

Nous vous conseillons de demander en même temps votre habilitation.

### Formations :

1. Visualisez le slide-show de formation (sur notre site Internet, adresse ci-contre) avant le passage du test « Contrôle de connaissances ». Attention, il n'y a plus de projection vidéo sur le site de Tihange
2. Suivant le type d'intervention, informez-vous sur l'obligation de compléter le document « RSSE » Comité d'équivalence Pierrette LILOT : +32 (0) 85/24.35.78 [pierrette.lilot@electrabel.com](mailto:pierrette.lilot@electrabel.com)

*Il est interdit d'entrer sur le site avec :*

- un GSM pourvu d'un appareil photo.
- un ordinateur pourvu d'une webcam.
- un appareil photo.

Editeur responsable : Dominique Szedlecki - Avenue de l'Industrie, 1 - 4500 Tihange

# FORMALITÉS D'ACCÈS

## Pour un travailleur non technicien



# Formalités d'accès pour un travailleur non technicien

## Attention

- Le travailleur doit avoir plus de 18 ans.
- Le travailleur doit se conformer aux règles en vigueur sur le site et se soumettre aux contrôles à l'entrée, à la sortie, sur les aires de circulation et parking ainsi que dans les locaux.
- Le travailleur doit respecter les règles des lois sociales : permis de travail, Limosa ...

## Préparer votre arrivée administrative

1. Complétez le formulaire « Demande d'accès » que vous pouvez télécharger sur le site Internet.
  - Vérifiez que vous avez complété les cases :
    - nom du maître d'ouvrage EBL-CNT.
    - cachet de votre firme.
    - signature du responsable de votre firme.
    - date couvrant la période d'intervention.
  - Envoyez le formulaire dûment complété au bureau des accès (PPA) ou à votre correspondant Electrabel soit par fax, soit par e-mail sous format « .pdf ».
  - Si votre entreprise fait appel à un sous-traitant, celui-ci doit aussi compléter ce formulaire et y apposer son cachet.
2. Complétez le formulaire « renseignements concernant l'entreprise » (à télécharger sur le site Internet) et le renvoyer au bureau des accès par mail.
3. Complétez une demande d'attestation ou habilitation de sécurité via l'officier de sécurité de votre société ou téléphonez au +32 (0) 85.24.79.28.  
Votre officier de sécurité doit informer l'officier de sécurité Electrabel des dates d'introduction et d'acceptation des dossiers.
4. Informez-vous des règles spécifiques accessibles sur Internet en vue de réussir le test annuel « Contrôle de connaissances ». Ce test peut être passé sans rendez-vous dans les jours qui précèdent votre intervention ou le jour du début de votre intervention entre 7h et 16h30 du lundi au jeudi et de 7h à 15h le vendredi.

## Conditions légales d'accès dans les installations

Pour accéder au périmètre technique P2, une habilitation de sécurité est **OBLIGATOIRE**. Pour pouvoir accéder à l'ensemble du site, l'habilitation **SECRET** est exigée.

## Lors de votre arrivée à la centrale

- Présentez-vous au premier étage du bâtiment des accès (guichets 3 et 4)
- Présentez votre carte d'identité / passeport.
- Donnez votre numéro de plaque d'immatriculation (pour des raisons de sécurité)
- Présentez votre permis de travail (si nécessaire)
- Passez le test (si nécessaire)

## A la fin de vos prestations à Tihange :

- Si vous êtes amené à revenir à Tihange, gardez votre badge, il sera réactivé lors de votre prochaine mission à Tihange ou à Doel après un nouveau passage au guichet des accès.
- Si vous n'avez pas d'autre mission prévue, rendez votre badge.

## Particularités si votre employeur n'est pas belge

- Demandez l'attestation Limosa (s'inscrire via [www.limosa.be](http://www.limosa.be)).
- Veillez à préciser que l'adresse de chantier est Electrabel à Tihange.
- Demandez le formulaire A1 (anciennement E101) via l'organisme de Sécurité sociale de votre pays (sauf si vous êtes en possession d'une carte de sécurité sociale européenne ou si vous êtes domicilié en Belgique).



Tous les documents doivent être rentrés dûment complétés au service SÛRETE NUCLÉAIRE PROTECTION PHYSIQUE ET ACCES de la Centrale nucléaire de Tihange. Le délai minimum est de 28 jours avant votre intervention pour un belge et de 3 mois pour un étranger.